



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les entrées irrégulières dans l'Union européenne en Méditerranée centrale

Question écrite n° 8885

Texte de la question

M. Jordan Guitton attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les entrées irrégulières dans l'Union européenne en Méditerranée centrale. Entre janvier et avril 2023, 42 200 personnes ont traversé la Méditerranée, augmentant le nombre d'entrées irrégulières dans l'Union européenne par la Méditerranée centrale de près de 300 %. Plus de la moitié des entrées irrégulières proviennent de la Méditerranée et profitent ainsi à des mafias de passeurs, de plus en plus organisées. Selon le chef de l'agence européenne des frontières, cette forte augmentation peut s'expliquer par la baisse du prix du passage et par un changement de mode opératoire des passeurs. Ces derniers détournent le principe d'asile pour en faire une filière d'immigration clandestine dans leur unique profit et de façon inhumaine. Une véritable concurrence s'est installée entre les passeurs, au point qu'il est arrivé qu'un bateau soit coulé par des concurrents. Il faut mettre fin aux organisations de passeurs et à cette immigration irrégulière pour éviter de telles horreurs. De plus, les conséquences d'une immigration incontrôlée sont désastreuses pour la France, l'actualité le rappelle tous les jours. M. le député déplore l'inaction gouvernementale et le report de toute modification législative qui sont perçus comme un signal d'ouverture des ports français aux embarcations de passeurs. Il l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour faire cesser ces entrées irrégulières sur le territoire français et empêcher ainsi que des passeurs criminels profitent de cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jordan Guitton](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8885

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5264

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)